



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EN PROVENANCE DE LA GUYANE

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
POUR LES VOYAGEURS ENTRANT EN MARTINIQUE**

Attestation à présenter par tout passager en provenance de la Guyane en application du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire et des arrêtés préfectoraux en vigueur.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires) :

NOM :
PRÉNOM(S) :
DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :
NATIONALITÉ :
ADRESSE EN MARTINIQUE :
.....
TÉLÉPHONE FIXE :
TÉLÉPHONE PORTABLE :
AÉROPORT DE DÉPART :
NUMÉRO DE VOL :
NUMÉRO DE SIÈGE :
N° DE PASSEPORT OU DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :
DATES DU SÉJOUR :

Je déclare sur l'honneur voyager pour le motif suivant (joindre les documents justificatifs) :

- motif impérieux d'ordre personnel ou familial;
- motif de santé relevant de l'urgence ;
- motif professionnel ne pouvant être différé.

– Je confirme que je ne présente **pas de symptôme** d'infection à la covid-19.

– Je confirme qu'à ma connaissance, **je n'ai pas été en contact avec un cas confirmé de covid-19** dans les quatorze jours précédant le vol.

– J'accepte qu'un **test ou un examen biologique de dépistage virologique de détection du SARS-CoV-2** puisse être réalisé à mon arrivée.

– **Si je bénéficie d'un schéma vaccinal complet**, je m'engage ainsi que la ou les personnes qui m'accompagnent à respecter un **auto-isolement d'une durée de 7 jours** après mon arrivée. **Dans le cas contraire, je m'engage ainsi que la ou les personnes mineures qui m'accompagnent à respecter une quarantaine obligatoire de 10 jours, à compter de mon arrivée en Martinique.**

– **Je m'engage à réaliser un examen biologique de dépistage virologique** permettant la détection du SARS-CoV-2 à l'issue de cette période d'isolement ou de quarantaine.

Signature

Fait à le/...../2021